

MAIRIE de CROS

PUY-DE-DÔME

63810

Téléphone 04 73 22 21 65

Télécopie 04 73 22 21 30



Compte rendu de la séance du samedi 23 mai 2020

sous la présidence de *Alain CHAMBONNET*

Présents : Monsieur GATIGNOL Jean Louis, Monsieur VERNET Ludovic, Monsieur LENAUD Alain, Monsieur CHAMPAGNAT Yves, Madame RAYNAUD Jacqueline, Monsieur CHAMBONNET Alain, Madame GAILLARD Valérie, Madame GUILLET Hélène, Monsieur FILLIAS Lucien, Monsieur MAZIERE Philippe, Monsieur ROUX Thierry

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : *Lucien FILLIAS*

Délibérations du conseil:

Élection du Maire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 10

- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mr **GATIGNOL Jean Louis** dix voix (10)

Mr GATIGNOL Jean Louis ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Fixation du nombre d'adjoints :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'approuver la création de 2 postes d'adjoints au maire.

Élection du 1er Adjoint :

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du premier Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 10

- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- **Mr CHAMBONNET Alain (non candidat)** Une voix (1)

- **Mr VERNET Ludovic** Neuf voix (9)

Mr VERNET Ludovic ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier Adjoint.

Élection du 2ème Adjoint :

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du deuxième Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 8

- Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- **CHAMBONNET Alain** six voix (6)

- **ROUX Thierry (non candidat)** deux voix (2)

Mr CHAMBONNET Alain ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième Adjoint.

Nomination des membres des différentes commissions communales :

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient, de prévoir la nomination des membres des différentes commissions communales.

L'Assemblée ouit l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité doit nommer les membres aux différentes commissions communales

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, l'Assemblée nomme :

Commission des Travaux

Président :

- **Monsieur Jean Louis GATIGNOL**, Maire

Membres :

- **Monsieur Ludovic VERNET**, Adjoint au Maire
- **Monsieur Philippe MAZIERE**, Conseiller Municipal
- **Monsieur Thierry ROUX**, Conseiller Municipal

Commission d'Appel d' Offre

Président :

- **Monsieur Jean Louis GATIGNOL**, Maire

Membres :

- **Monsieur Lucien FILLIAS**, Conseiller Municipal
- **Madame Jacqueline RAYNAUD**, Conseillère Municipale
- **Madame Hélène GUILLET**, Conseillère Municipale

Commission communication

Président :

- **Monsieur Jean Louis GATIGNOL**, Maire

Membres :

- **Monsieur Lucien FILLIAS**, Conseiller Municipal
- **Madame Valérie GAILLARD**, Conseillère Municipale
- **Monsieur Alain CHAMBONNET**, Conseiller Municipal

Désignation du délégué au syndicat intercommunal A GE D I :

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner le délégué au Syndicat,

Après un vote, l'assemblée a désigné :

- **Monsieur Alain CHAMBONNET** comme représentant de la collectivité au dit syndicat .

Désignation des délégués au SIE de Rochefort- Montagne :

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre au Syndicat Intercommunal d'Energie de Rochefort- Montagne, de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne :

- **Monsieur Jean- Louis GATIGNOL**, Maire, comme délégué titulaire au secteur ;

- **Monsieur Lucien FILLIAS**, Conseiller Municipal, comme délégué suppléant au secteur.

Désignation des délégués Syndicat Burande Mortagne :

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre au SIAEP BURANDE MORTAGNE à La Tour d'Auvergne, de désigner deux délégués au Syndicat,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal désigne comme délégué :

- **Monsieur Jean Louis GATIGNOL**, Maire,
- **Monsieur Thierry ROUX**, Conseiller Municipal

Désignation des délégués au Comité Syndical Parc des Volcans

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre au Comité Syndical du Parc des Volcans d'Auvergne, de désigner deux délégués au Syndicat,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, l'Assemblée désigne :

- **Monsieur Alain LENAUD**, Conseiller Municipal, comme représentant titulaire de la collectivité au dit comité.

- **Monsieur Yves CHAMPAGNAT**, Conseiller Municipal, comme représentant suppléant de la collectivité au dit comité.

Désignation des délégués à l' EPF Smaf :

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre à l' Établissement Public Foncier Smaf (EPF Smaf), de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, l'Assemblée désigne :

- **Madame Valérie GAILLARD**, Conseillère Municipale, comme Déléguée suppléante

- **Monsieur Yves CHAMPAGNAT**, Conseiller Municipal, comme Délégué titulaire

Désignation des délégués à l'Association Les Petits Princes:

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre à l'Association "Les Petits Princes ", de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, l'Assemblée désigne :

- **Madame Hélène GUILLET**, Conseillère Municipale, comme Déléguée Titulaire
- **Madame Jacqueline RAYNAUD**, Conseillère Municipale, comme Déléguée Suppléante

Désignation du délégué Correspondant Défense :

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient, de désigner un délégué Correspondant Défense

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, l'Assemblée désigne :

- **Monsieur Philippe MAZIERE**, Conseiller Municipal

Désignation des délégués locaux au CNAS :

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité adhère au Comité National d'Action Sociale pour le personnel (CNAS), de désigner un délégué des élus et un délégué des agents au Comité,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, l'Assemblée désigne :

- Monsieur Ludovic VERNET, Adjoint au Maire, comme Délégué des élus
- Madame Patricia ARFEUIL, Adjoint Administratif territorial principal, comme Déléguée des agents.

Désignation des délégués à l'Association Radio Bort Artense :

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre à l'Association Radio Bort Artense, de désigner deux délégués à l'Association,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, l'Assemblée désigne :

- **Monsieur Lucien FILLIAS**, Conseiller Municipal,
- **Madame Valérie GAILLARD**, Conseillère Municipale, comme représentants de la collectivité.

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un soucis de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions
- de mettre en place des régies ;
- de faire appel à un géomètre pour délimiter des terrains et de signer les documents d'arpentage afférents.

Questions diverses

1. Délégations consenties par le Maire aux membres du Conseil Municipal

Pour la bonne marche des affaires communales, Monsieur le Maire a consenti les délégations de fonction dans les domaines suivants :

- * urbanisme, finances : M Ludovic VERNET, 1er adjoint
- * gestion du personnel : M Alain CHAMBONNET, 2ème adjoint
- * affaires sociales : Mme Jacqueline RAYNAUD, conseillère municipale
- * patrimoine et gestion du bourg : M Thierry ROUX, conseiller municipal

Le conseil municipal a débattu sur la possible création d'un poste d'adjoint spécial : c'est un poste non soumis à rémunération qui permet à un élu de représenter le Maire pour la gestion d'un dossier bien précis dans un domaine donné.

A ce jour, le poste n'est pas créé.

2. Préparation du budget

Le Conseil Municipal a commencé sa réflexion sur les investissements à prévoir en 2020 afin de préparer le budget qui doit être voté avant la fin juillet.

Les investissements envisagés sont les suivants : allées du cimetière, voirie, achat de matériel etc

La prochaine réunion de conseil est fixée au samedi 6 juin à 14 heures.